

## PROCES-VERBAL

### COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE DU SAMEDI 25 JUIN VIA MAIL

#### Présents

Madame Denise FRAIR  
Messieurs Jocelyn MARTIAL – Max LOSBAR – Dominique SOUTENARD – José GABRIEL- Franck ANGERVILLE – Stéphane ZAMORE

#### Absent

Participe Monsieur Thomas Brossard (CTRA)

#### Rappel de l'Ordre du jour

1- Liste des clubs en infraction

#### 1. Liste des clubs en infraction au 25 Juin 2022

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 25 Juin 2022.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **3ème année d'infraction** : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2022/2023 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2022/2023.
- **2ème année d'infraction** : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2022/2023.
- **1ère année d'infraction** : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2022/2023.

*Pasyonéman ten nou !*

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours).

Cependant le Conseil de Ligue a décidé de réduire à 10 le nombre de matchs par arbitres (sauf très jeune arbitres et arbitres stagiaires).

Les clubs de Futsal ne sont pas soumis au Statut de l'arbitrage cette année, car aucune formation initiale d'arbitre a eu lieu.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

Régionale 1 :

- JS VIEUX HABITANTS : Manque 2 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 360€ d'amende
- JEUNESSE EVOLUTION : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 180€ d'amende
- JUVENTUS SAINT ANNE : Manque 3 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 540€ d'amende
- LA GAULOISE : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 360€ d'amende
- RC BASSE TERRE : Manque 4 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 720€ d'amende
- RED STAR : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 360€ d'amende
- STADE LAMENTINOIS : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 180€ d'amende
- USR : Manque 3 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 540€ d'amende

Régionale 2 :

- AOG : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- AS NENUPHARS : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- AS LE MOULE : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- CS FRANCOIS : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- COLONIAL CLUB : Manque 3 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 420€ d'amende
- CSB : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- CSC : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- CYGNE NOIR : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- INTREPIDE SAINT ANNE : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- JSA : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- JUVENIS : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- JUVENTA : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- ECLAIR : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 140€ d'amende
- O. SAINT CLAUDIEN : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- OLYMPIQUE CLUB : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- RAPID CLUB : Manque 3 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 420€ d'amende
- USCB : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende
- USGB : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 280€ d'amende

## Régionale 3 :

- ACSR : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 120€ d'amende
- AV ST ROSIEN : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- EQUINOXE : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- ETOILE FILANTE : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- FC SAINT FRANCOIS : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 120€ d'amende
- GRANITE FC : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- JTR : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 120€ d'amende
- JVF : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- MONDIAL CLUB : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 120€ d'amende
- SLAC : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- SPL : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende
- ZENITH : Manque 2 arbitres - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 240€ d'amende

## Féminine :

- AS ANONYMES : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 50€ d'amende
- MGFF : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 50€ d'amende
- AS LES INCREVABLES : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 50€ d'amende
- ALICE : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 50€ d'amende
- INDOMPTABLE : Manque 1 arbitre - 1<sup>ère</sup> année d'infraction – 50€ d'amen

Le Président

J. MARTIAL



Le Secrétaire

J. GABRIEL



LIGUE GUADELOUPÉENNE  
DE FOOTBALL

*Pasyonéman ten nou !*

